

## AVIS D'ATTRIBUTION CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN N° 6870

Le Port autonome de Strasbourg et la société ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 35 200 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le n° B 469 500 961 et dont le siège social est situé 16 Avenue de la Malle à Saint-Brice-Courcelles (51 370), ont conclu le 4 septembre 2024 un avenant n° 7 au contrat d'occupation rép. n° 1696 du 9 juillet 1964 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 35 273 m² situé 19 rue de Saint-Nazaire à Strasbourg et portant prorogation dudit contrat, à titre de régularisation et de manière rétroactive, à compter du 1er octobre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2025.

Au regard de la durée nécessaire au dénouement des relations entre les parties dans des conditions acceptables, notamment en vue de permettre à la société ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS France de réaliser des travaux de remise en état initial du site et de trouver un nouveau site d'exploitation, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité n'est requise, conformément à l'article L. 2122-1-2 4° du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél: 03.88.21.78.01

e-mail: accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.